

**Rapport annuel 2019 sur la situation en matière de
développement durable**

CD/2019/049

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le développement durable est une condition et un objectif des politiques publiques. Conscient de l'enjeu, le Département s'engage pour accompagner les habitants et les territoires dans la transition écologique et énergétique.

Toutes ses politiques sont pensées dans cette perspective : à l'échelle individuelle et collective, l'intention est de réduire la facture écologique et énergétique.

Le rapport aborde les différentes facettes de l'action départementale à l'aune des 5 finalités du développement durable.

Trois faits marquants sur les douze derniers mois sont particulièrement à souligner :

- l'engagement du Conseil Départemental dans la transition énergétique et écologique qui se traduit par la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions ambitieux,
- l'alliance avec les territoires qui s'est concrétisée par plusieurs contrats départementaux d'attractivité portant notamment sur des projet de mobilité douce, de développement territorial ou d'adaptation au changement climatique,
- la création de la collectivité européenne d'Alsace pour une stratégie partagée à l'échelle de la Vallée du Rhin en matière d'écologie.

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dans le rapport Bruntland (« notre avenir à tous »), « le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins ».

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 a introduit pour les Conseils Départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Le contenu de ce rapport a été précisé par le Décret n°2011-687 du 17 juin 2011. Le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable à savoir :

- **La lutte contre le changement climatique,**
- **La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,**

- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **La transition vers une économie circulaire.**

Ces finalités traduisent bien une vision de responsabilité sociétale pour le présent et pour le futur, au sein de laquelle les dimensions sociales, économiques et environnementales sont liées.

Le Département du Bas-Rhin est engagé de longue date dans cette démarche de responsabilité environnementale et sociétale. Cet engagement s'est notamment traduit par l'adoption dès 2006 d'un agenda 21 départemental.

La plupart des politiques départementales ont fait l'objet d'une révision ces quatre dernières années, portée par des valeurs d'engagement, de priorité donnée à l'humain, au travail et à l'innovation dans un souci d'efficacité de l'action, de proximité et d'utilité pour nos concitoyens.

Le rapport comporte deux parties :

- L'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- L'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes menés par la collectivité.

Il n'a pas pour objet de retracer de manière exhaustive l'intégralité de l'activité du Département en matière de développement durable, mais de souligner les dimensions qui présentent un lien particulier avec les 5 finalités du développement durable.

1) Le développement durable dans l'organisation et la gestion de la collectivité

En charge de la gestion d'un patrimoine de plus de 200 bâtiments, de plus de 3400 km de voirie, de 3300 km d'itinéraires cyclables, du canal de la Bruche, la collectivité départementale s'est engagée dans une gestion durable, économe et efficace de ce patrimoine grâce à l'engagement et au savoir-faire de ses 3 600 collaborateurs.

1.1 Les ressources humaines : un accompagnement sur mesure tout au long de la carrière des agents

La finalité : l'épanouissement de tous les agents

Soucieuse de répondre aux préoccupations et aux besoins des collectifs de travail et des agents, la Direction des Ressources Humaines propose des accompagnements adaptés à la diversité des situations, qui visent notamment à : rapprocher les compétences détenues par les agents et les besoins de la collectivité, faciliter la progression de carrière des agents, aider ceux qui font face à des difficultés, d'ordre personnel ou professionnel, permettre de bénéficier de services à des conditions avantageuses et favoriser la qualité de vie au travail. Différents outils sont mobilisés à cet effet :

- **Une Délégation à l'accompagnement RH et managérial au sein de la DRH**

a été mise en place en juillet 2019 afin d'offrir aux services de la collectivité un accompagnement RH à la fois technique, managérial et organisationnel. Cette délégation concrétise la politique d'accompagnement des agents développés au sein de la collectivité et apportera dans ce cadre son expertise en matière de conduite du changement et d'innovations RH,

- **Une mission ergonomie a été mise en place en 2019 avec le recrutement d'une ergonome.** L'objectif est l'amélioration des conditions de travail des agents et d'aller plus loin dans la prévention des risques professionnels dans les services du Département. L'ergonomie a pour objet d'adapter le travail à l'homme en considérant tous les aspects du travail (physiologiques, biomécaniques, psychologiques-cognitives, sociaux, environnementaux etc.). Cette mission vise un double objectif en se situant au carrefour de la santé, du bien-être, de l'efficacité et de la qualité du travail.
- **Le coaching concours a été élargi à de nouvelles filières** (technique par exemple) pour aider les agents à progresser dans leur carrière,
- **Une déléguée aux relations humaines assure depuis septembre 2016** un accompagnement collectif de proximité et humain pour les équipes, et contribue à la mobilisation des équipes,
- **Les agents peuvent bénéficier d'un coaching interne** depuis fin 2017 avec un accompagnement personnalisé pour développer leurs potentiels, atteindre un objectif professionnel, mobiliser leurs compétences et leurs ressources,
- **Le « Plan seniors » est en place afin de préparer les départs en retraite** (un volet information des agents, un volet formation pour les futurs retraités et un volet préparation à la transmission des compétences),
- **Une Mission handicap a été créée à la DRH en 2016** afin d'assurer un accompagnement spécifique des travailleurs en situation de handicap (prise en charge des équipements individuels, formations spécifiques, interprétariat en langue des signes, aménagement de postes ...),
- **2 assistantes sociales du personnel** apportent un appui aux agents rencontrant des difficultés personnelles,
- **Un accompagnement psychologique peut être proposé** sur demande des agents à la suite d'une agression ou pour faire face à une situation personnelle ou professionnelle compliquée, pour assurer une médiation interpersonnelle en cas de difficulté dans une équipe.
- **L'action sociale permet aux agents de bénéficier** d'une participation à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance, d'une adhésion au CNAS, et de séjours privés à tarifs préférentiels et colonie de vacances enfants, à la Maison de vacances de Wangenbourg. Un Fonds de solidarité sous la forme d'un secours financier exceptionnel peut être accordé aux agents confrontés à des difficultés financières momentanées.
- **Le compte épargne temps solidaire** permet de soutenir des collègues, en

situation d'aïdant familial ou en situation difficile, en les faisant bénéficier d'autorisations d'absences exceptionnelles. Il est alimenté par des heures de bénévolat réalisées par les agents lors d'opérations spéciales organisées par le Département et par des dons de jours.

1.2 La gestion financière maîtrisée : ne pas laisser la charge de la dette aux générations futures

La finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Une bonne maîtrise budgétaire est une condition essentielle pour préserver des leviers d'action au bénéfice des habitants et du territoire bas-rhinois et éviter aux générations futures la charge d'une dette excessive.

Dans cet esprit le Département a engagé depuis plusieurs années une démarche de consolidation de ses marges de manœuvres financières sur les bases des principes suivants :

- Pas de hausse de la fiscalité,
- Pas d'augmentation du stock de la dette,
- Maintien d'une section d'investissement à hauteur de 120 M€,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration.

Depuis				2016,			le
Départem				s'est			ainsi
e							
nt							
considérablem							
e							
nt							M€
e							
n		2015,		a			baissé
de	191,1	M€	pour	s'étab			M€
f							
in	2018.	Sur	la	même	période	le	ratio
de							
dés							
e							
ndettem							
e							
nt				est			passé
de		5.6			à		3.2
f							
in 2018.							

Ces résultats, qui ont pu être obtenus grâce à une révision des politiques publiques et une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration générale, ont été reconnus par la Chambre Régionale des Comptes, la Cour des Comptes et les agences de notation, Standard & Poor's et Moody's, qui ont attribué un double A au Département.

1.3 Le développement durable dans les marchés publics : pour une politique d'achat plus responsable

La finalité : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Depuis 2015, une feuille de route concernant la politique d'achats de la collectivité a été confiée à la Commission d'Appels d'offres (CAO).

Dans le cadre de la politique d'achats 2018/2020, différents axes ont été retenus. Ils relèvent notamment :

- du domaine des économies (fonctionnement et investissement),
- de la dimension sociale (clauses d'insertion des publics éloignés de l'emploi et marchés réservés au secteur du handicap),
- du dialogue avec les entreprises, notamment locales (sourcing, évènements...).

Le développement durable fait partie intégrante de la politique d'achats en regard **de la dimension sociale** :

1.3.1 Les clauses d'insertion sociale

Il s'agit de définir un nombre d'heures que l'entreprise attributaire du marché devra réaliser avec des publics éloignés de l'emploi (dont les bénéficiaires du RSA). Depuis le début de l'année 2018, dans le cadre de la politique d'achats de la collectivité, les missions, directions et services du Département ont l'obligation de demander l'avis du Relais Chantier pour la mise en œuvre de clauses d'insertion pour tous les marchés de plus de 90 000 €. Le Relais Chantier est une association dont le but est de favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi. Dans le cadre de notre partenariat, il est en charge de la définition du nombre d'heures pour tous les marchés supérieurs à 90 000 €, de la rédaction des clauses et du suivi des publics et des entreprises. **En 2018, le nombre d'heures est en hausse** par rapport aux années précédentes, **et s'élève à 11 000 heures environ, soit 75 personnes en emploi.**

1.3.2 Les marchés réservés au secteur du handicap

L'objectif est de pérenniser les marchés réservés à ce secteur et de prospecter de nouvelles possibilités de confier des marchés aux structures en charge du handicap (Établissements et services d'aide par le travail - ESAT - et entreprises adaptées - EA). **En 2018, environ 390 000 € d'achats ont été payés aux structures de ce secteur** (nettoyage, entretien d'espaces verts, blanchisserie...), représentant une augmentation de plus de 120 000 € par rapport à l'année 2017.

1.3.3 La dim

Elle est intégrée dans les pratiques des services. Certains marchés prennent en compte

les aspects environnementaux : critères de choix des offres, clauses d'exécutions, achats respectueux de l'environnement sont les leviers principaux utilisés par les acheteurs.

1.4 Le parc de véhicules du Département : des véhicules plus propres pour une utilisation partagée et maîtrisée

- *La finalité : La lutte contre le changement climatique*

Ce parc se compose de (situation septembre 2019):

- 352 véhicules légers dont 182 en motorisation essence ou GPL et 11 électriques,
- 76 véhicules utilitaires légers (fourgonnettes) dont 4 essences ou GPL, et 1 électrique,
- 75 fourgons en motorisation dont 1 en motorisation essence,
- 25 fourgons pour transport de personnes en motorisation diesel ou GNR,
- 97 engins (tracteurs, camions) en motorisation diesel ou GNR.

Soit au total 619 véhicules dont 20 véhicules affectés à l'ATIP.

Ces véhicules ont parcouru 7 046 000 km en 2019 contre 7 245 438 km en 2017 et 8 441 573 km en 2011. Plusieurs mesures ont contribué à cette baisse : la gestion des véhicules en pool, le regroupement des services et la territorialisation, mais également la sensibilisation des agents par la diffusion de messages et l'organisation de manifestations en interne.

Une part de ce parc sera progressivement dévolue aux véhicules électriques. Fin 2019, le Département dispose de 12 véhicules électriques, testés aujourd'hui par des agents, avec une stratégie de développement qui sera précisée à l'issue de cette phase d'expérimentation.

Il est également prévu de mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif d'étudier les modalités de développement de bornes électriques sur le territoire, éventuellement en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

En parallèle, une étude a été menée pour évaluer l'intérêt de doter les voitures de boitiers E85 destinés à offrir la possibilité d'utiliser des carburants à base d'éthanol. Cette orientation n'est toutefois pour l'instant pas retenue, essentiellement en raison du déploiement insuffisant de stations en capacité de fournir ce type de carburant sur le territoire.

1.5 Les déplacements des agents : une batterie de solutions pour réduire les déplacements et l'utilisation en autosoliste de la voiture.

- **Le télétravail en plein essor** : après la généralisation du dispositif à compter de 2018, les critères d'accès à la possibilité de télétravailler ont été adaptés en 2019. Pour la campagne de télétravail 2019/2020, 450 agents bénéficient de cette organisation : ils étaient 250 en 2018. Les télétravailleurs représentent 16,5% de l'effectif permanent total du Département. Cette organisation leur permet notamment de réduire leurs trajets, de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, de gagner en autonomie et en proximité avec les usagers.
- Une diversité de solutions pour les déplacements de proximité. Les agents

bénéficient pour les déplacements professionnels sur l'EMS de tickets de transport, d'une participation de l'employeur aux déplacements domicile-travail en transport en commun.

Des vélos, électriques ou non, sont également à disposition et depuis peu des trottinettes électriques qui vont être déployées sur l'HDD mais également sur les sites de Vauban et de la Meinau.

Ces mesures rencontrent un écho auprès des agents. Dans la catégorie des entreprises de plus de 500 salariés, le Département s'est classé 3^{ème} au challenge « au boulot à vélo ». Il a en outre remporté le « pédalier d'or » des collectivités faisant le plus la promotion de l'usage du vélo pour ses propres salariés.

Pour les trajets domicile /travail, une nouvelle mesure de covoiturage sur la base d'une application numérique, (oxycar) est expérimentée. Elle a pour objectif d'inciter les agents qui prennent leur voiture à privilégier le covoiturage en permettant aux passagers de voyager gratuitement et aux conducteurs de bénéficier d'une indemnité versée par le Département.

1.6 L'énergie et le patrimoine bâti : une volonté d'exemplarité dans le cadre d'une ambition forte pour le territoire bas-rhinois.

La finalité : La lutte contre le changement climatique

En 2018, la consommation du patrimoine bâti du Département (collèges et bâtiments départementaux) s'est élevée à 116 GWh, soit l'équivalent d'une ville de 6665 foyers, pour un coût global (électricité, chauffage et eau) de 7 M€.

Les investissements réalisés depuis 2009 ont permis au Département de bénéficier de certificats d'économies d'énergie pour un montant de 1.5 M€.

Les 91 collèges concentrent 75% de la dépense énergétique globale du Département. Ils présentent des performances énergétiques dans l'ensemble satisfaisantes puisque 78 d'entre eux figurent en classe C ou B.

Parmi les autres bâtiments départementaux, des typologies et plages d'usages plus diversifiées entraînent une grande variabilité de consommations et performances entre les sites. Il convient de retenir que les sites les plus grands consommateurs sont ceux disposant à la fois des plus grandes surfaces et de plages d'usages très larges : l'Hôtel du Département, les Archives Départementales (étiquette énergie en classe D) et le Foyer de l'Enfance (étiquette énergie en classe E). Ces trois sites font l'objet de travaux ou programmations s'inscrivant dans les objectifs de la stratégie de transition énergétique du Département : raccordement à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables (2018), mise en place d'un contrat d'exploitation avec objectifs de performance (2019), opération de rénovation passive avec énergies renouvelables (Foyer de l'Enfance), réalisation d'une installation de production photovoltaïque en autoconsommation (Archives Départementales en 2020).

En 2018, la baisse de la consommation des collèges est de 11% par rapport à 2010. Cette consommation est couverte à hauteur de 10% par des énergies renouvelables

(principalement issues des contrats de fourniture d'énergie comprenant des garanties d'origine renouvelable, dite « énergie verte »).

En 2019, le Conseil Départemental a décidé de mettre en œuvre une stratégie globale en faveur de la transition énergétique et écologique. Dans le cadre de cette stratégie, déclinée plus largement dans la suite du rapport, le Département se fixe comme objectif ambitieux de réduire la consommation d'énergie des bâtiments de 40% en 2030 par rapport à 2010, et de recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des consommations des bâtiments d'ici 2030. Un plan d'action, adossé à cette stratégie, vise à faire du Département un acteur exemplaire dans la prise en compte des problématiques climats et un acteur moteur de développement pour les filières professionnelles liées à la performance énergétique et au développement des énergies renouvelables dans les bâtiments. Ce plan vise également à optimiser le coût énergétique du parc immobilier départemental.

Pour y parvenir, les actions portent à la fois sur le bâti, sur les équipements et sur leur gestion ainsi que sur le comportement des usagers.

1.7 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

La finalité : La lutte contre le changement climatique

Le Département a publié en 2018 le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce bilan porte sur les émissions au cours de l'année 2016. Les émissions liées aux activités du Département s'élevaient en 2016 à 28 825 tonnes d'équivalents CO₂, traduisant une baisse de 8% par rapport à 2011.

Ces émissions se répartissent de la manière suivante :

- Collèges : 40% des émissions,
- Transport en commun et bacs rhénans : 43%,
- Parc routier : 7%,
- Bâtiments administratifs et moyens techniques : 7%.

L'acquisition progressive de véhicules électriques, et le programme de modernisation des bâtiments et des collèges permettront de poursuivre la baisse des rejets de GES.

Un nouveau bilan sera réalisé en 2020 sur les émissions au cours de l'année 2019.

1.8 La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets

Les finalités : la lutte contre le changement climatique – la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services, qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent – la transition vers une économie circulaire.

Le Département a engagé depuis plusieurs années des actions visant à lutter contre le gaspillage et la production de déchets.

1.8.1 La réduction de la consommation de papier

La consommation de papier concerne d'une part l'impression au sein des services et d'autre part les travaux d'impression au niveau de l'imprimerie.

- L'impression par les imprimantes représentait en 2018 8 576 521 feuilles, et en 2017, 7 375 000 feuilles.
- Les impressions confiées au service d'imprimerie ont représenté :
 - 9 tonnes de papier soit 1 800 000 feuilles en 2015,
 - 4 tonnes de papier, soit 800 000 feuilles en 2016,
 - 7 tonnes de papier, soit 1 400 000 feuilles en 2017,
 - 9.5 tonnes de papier, soit 1 900 000 feuilles en 2018.

L'essentiel de la consommation de papier provient par conséquent des imprimantes copieurs installées à proximité des services.

Le volume d'impression avait pu être significativement réduit il y a 4 ans, à l'issue du déploiement d'imprimantes mutualisées (nombre de copieurs et d'imprimantes divisé par deux). L'augmentation de l'activité d'impression traduit aussi l'activité du Département à travers son engagement sur de nombreux projets.

1.8.2 Réduire le gaspillage

a

l

im

e

ntaire

dans les collèges

Le Département s'est mobilisé pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges. Il s'agit à la fois d'un enjeu éthique, éducatif et économique.

L'objectif est de limiter les retours plateau à 80g/convive et 120 g de déchets alimentaires totaux.

Des mesures de gaspillage ont été réalisées depuis 2012 sur 38 collèges. Les pesées, réalisées dans un premier temps par des jeunes volontaires en service civique, sont confiées depuis 2018 directement aux collèges.

Le Département a également participé en 2017/2018 à l'appel à projet financé par l'Ademe « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ».

Les résultats obtenus en 2018 : 109 g en moyenne pour les retours d'assiette par convive et 150 g de déchets alimentaires totaux.

En 2019, le Département a mis en place « le mois de la pesée ». 45 établissements y ont participé sans changer leurs habitudes de menus et de tri. Les résultats : 133 g de déchets totaux/jour/convive dont 91g de retour plateau. Rapporté aux 3,3 millions de repas servis par an, le coût estimé du gaspillage alimentaire pour le Département est d'environ 1 million d'euros.

Les leviers d'amélioration de ces résultats porteront sur :

- La formation des cuisiniers à la revalorisation des restes, aux quantités commandées, techniques de cuisson,
- La sensibilisation des collégiens (les systèmes « grandes faim/petite faim », gaspillage du pain,)
- La poursuite des investissements : bars à salade, cellules de refroidissement, gâchimètres à pain et tables de tri.

1.8.3 La suppression de l'usage des pesticides

Le Département s'est engagé dès 2002 dans une démarche de suppression progressive de l'utilisation de pesticides sur l'ensemble de son domaine pour arriver à une suppression complète à partir de 2014 : espaces verts des collèges et des dépendances vertes routières en particulier, anticipant ainsi une disposition réglementaire.

Des solutions d'entretien mécanique remplacent les interventions chimiques : balayage, brossage, modification des aménagements et de la couverture des sols ont été les principales solutions mises en œuvre. À noter également que, pour les petits matériels (débroussailleuses, coupe-bordures...), le matériel électroportatif remplace progressivement les équipements à moteur thermique.

1.8.4 La gestion des déchets et des résidus

Le Département a en charge la gestion et l'entretien de plus de 3000 ha de dépendances vertes le long des routes et notamment leur fauchage et leur nettoyage.

Le programme de fauchage vise à assurer la sécurité de l'utilisateur, à limiter le nombre de passages aux nécessités d'entretien des abords. Toutes les routes font l'objet d'un premier passage au printemps sur une largeur d'environ 1 m ce qui permet de préserver également la biodiversité dans ces espaces. Le fauchage intégral intervient au cours du 2^{ème} semestre selon les conditions météo. Les résidus de fauche restent sur place. Quelques fonds d'emprises d'itinéraires sont fauchés tous les 2 ans afin de préserver les pollinisateurs.

Cette organisation constitue un bon compromis entre les besoins d'entretien, la prise en compte de la biodiversité et la limitation des coûts.

Le ramassage des résidus végétaux pour une valorisation en méthanisation a été envisagé. Cette solution n'est pour l'instant pas retenue en raison de son surcoût des (chantiers de ramassage, de transport, stockages intermédiaires), et des exigences de qualité des résidus (absence de déchets inertes).

Les déchets ramassés sur les dépendances routières

Bien souvent les bords de route font également l'objet de dépôts sauvages de déchets de diverses natures. La généralisation de la redevance incitative pour le financement du service public de collecte des ordures ménagères est souvent suspectée d'être à l'origine d'un accroissement des dépôts sauvages en bord de route.

Un inventaire de ces déchets a été réalisé avec définition de filières autorisées pour leur élimination.

Les déchets recensés sont :

- Les sables de balayage : environ 1600 tonnes/an ; Ils ont fait l'objet d'analyses de caractérisation confirmant leur caractère inerte et sont recyclés sur des chantiers ou autres sites,
- Les déchets banals : il s'agit des déchets issus des poubelles installées en bordure de route, des déchets récupérés lors des opérations de ramassage (Osterputz), mais également des ramassages réguliers au fil de l'année. Ces déchets évalués à environ 220 t/an sont retraités dans des installations de traitement d'ordures ménagères,
- Les pneus : des pneus usagés sont régulièrement ramassés en bord de route en quantité très variable. Ils sont retraités sur des installations spécialisées.

Afin de limiter les dépôts sauvages, mais également de revoir la répartition du coût de leur élimination, des échanges avec les collectivités en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères ont eu lieu. D'autres réunions avec l'ONF notamment et les acteurs de la CEA sont également prévues.

1.8.5 Préservation des batraci e ns

En période de reproduction, la migration des batraciens occasionne de nombreuses pertes d'animaux sur les routes. Pour sauvegarder cette population, les unités techniques participent à l'installation de dispositifs de collecte des animaux le long de 42 sites concernés (+ 22 sites surveillés). Cela représente 11 km de filets et 800 seaux installés chaque année pour environ 45 000 amphibiens sauvés. Par ailleurs, des passages de petite faune sont installés systématiquement dès qu'un enjeu est identifié sur un projet routier.

1.8.6 La préservation de la faune lors des abattages d'arbres

L'abattage d'un arbre est parfois nécessaire au vu de son état sanitaire, sécuritaire ou au vu d'un projet. Le contrôle visuel global (si présence d'individus et de cavités), puis de l'inspection des cavités sont pris en compte afin de déterminer le mode et le moment de l'intervention de l'abattage. Le calendrier est déterminé en connaissance des cycles de vie des oiseaux et des chiroptères (présents ou présence probable au moment de l'intervention) afin de sauvegarder la faune. La destruction d'arbres à cavités entraîne la mise en place de gîtes à chiroptères à proximité. Cet engagement est aussi pris lors de la réhabilitation d'ouvrages d'art. L'installation de nichoirs constitue également une pratique qui vient compenser la destruction éventuelle des cavités.

1.8.7 Préservation

Des mesures de protection des arbres d'alignement sont définies aux articles L350-3 et

L411-1 du code de l'environnement qui impliquent le renouvellement des arbres abattus. Les nouvelles plantations sont réalisées de manière raisonnée et prennent en compte les contraintes des sites (choix des essences) et l'aspect sécuritaire de la route qui doit pardonner (éloignement des obstacles du bord de chaussée).

2) Le développement durable dans les politiques départementales

Le Département, de par ses compétences et la mise en œuvre de ses politiques dispose de nombreux leviers d'actions au bénéfice du développement durable sur le territoire.

Ils concernent aussi bien les politiques sociales que l'aménagement du territoire.

Au-delà de cette prise en compte des finalités du développement durable dans les politiques départementales, le Conseil Départemental a souhaité impulser **une dynamique forte d'engagement dans la transition énergétique et écologique, en construisant une stratégie globale et un plan d'action que l'assemblée départementale a approuvée en décembre 2018 et avril 2019.**

2.1 La transition énergétique et écologique : une volonté explicite et une ouverture sur le Bas-Rhin, sur l'Alsace et au-delà des frontières

Les finalités : la lutte contre le changement climatique – la transition vers une économie circulaire – la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

Les collectivités territoriales ont le pouvoir d'agir sur plusieurs des principaux usages de l'énergie : mobilité et transport, urbanisme, parc de bâtiments... Les Départements ont en charge le développement social et la lutte contre la précarité énergétique, l'aide à la pierre et l'aide aux personnes, et plus spécifiquement un parc de bâtiments, qui comprend notamment les collèges.

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique fixe des objectifs nationaux de réduction de l'émission de gaz à effet de serre (-40%), de réduction de la consommation d'énergie fossile (-30%) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie (32%).

2.1.1 La dé f inition d'une stratégie globale et

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du 13/12/2018 (stratégie) et du 4 avril 2019 (plan d'action) d'aller plus loin pour faire de la transition énergétique une opportunité de développement pour tous en se fixant des orientations fortes pour agir sur son patrimoine, comme dans le cadre de ses politiques publiques, avec des objectifs de résultats :

- sur les bâtiments départementaux (réduction de la consommation énergétique de 30% entre 2010 et 2030, recourir aux énergies renouvelables pour couvrir 50% des besoins des bâtiments en 2030) et développer le photovoltaïque sur les toitures des collèges,
- sur l'habitat des bas-rhinois : réhabiliter 1000 logements/an dont 120 en copropriété. Accompagnement par le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) de 540 ménages/an,
- dans les collèges : accompagner 300 collégiens chaque année sur le thème de la sobriété énergétique, engager 50% des collèges dans une démarche de

labellisation E3D (établissements en démarche de développement durable), développer le recours aux produits locaux et aux produits bio dans la restauration des collèges (respectivement 50 % et 20% à l'horizon 2022). Organiser le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les collèges en expérimentant différents systèmes de capteurs.

S'engager dans la transition énergétique, c'est également être acteur et mobilisateur sur son territoire de compétence en proposant des outils et des leviers pour agir.

Une réflexion est engagée pour construire une offre d'ingénierie afin d'accompagner les communes et les EPCI dans leurs projets en faveur de cette transition. Elle vise à :

- mobiliser les ressources disponibles sur le territoire : soutenir la filière bois, la géothermie profonde, s'appuyer sur la coopération transfrontalière pour développer l'innovation,
- raccorder les bâtiments départementaux aux réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables. Des projets sont en cours de réalisation sur Haguenau, Brumath, et à l'étude à Schirmeck,
- organiser les mobilités de demain : élaborer un nouveau plan vélo, développer l'usage des modes de transport électriques, et partagés (covoiturage, auto-partage..),
- protéger les espaces naturels en les faisant mieux connaître aux bas-rhinois.

2.1.2

Un outil original : les contrats d'attractivité et d'innovation

Pour atteindre ces objectifs, le Département œuvre dans une logique d'alliance avec les territoires, en s'appuyant notamment sur les contrats d'attractivité et d'innovation dont plusieurs ont été approuvés par l'assemblée départementale ou sont à l'étude ces derniers mois.

On peut citer par exemple :

- le développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables de la Région de Molsheim-Mutzig, l'élaboration du schéma directeur cyclable de la communauté des communes de la vallée de Villé, du Pays Rhénan,
- la création d'une liaison éco-ludique entre la vallée de Villé et le champ du feu (circulation douce, initiation à la nature, au patrimoine et aux paysages),
- la mise en conformité d'une chaufferie bois mutualisée entre 11 bâtiments publics à Haguenau, la création d'un réseau de chaleur alimentant une ZAC de 780 logements et différents bâtiments publics à Bischwiller,
- un équipement de pilotage et de surveillance de la consommation des bâtiments municipaux à Muttersholtz,
- la réalisation de microcentrales hydroélectriques à Muttersholtz, ainsi qu'une télégestion de la consommation énergétique sur les bâtiments publics,
- des études préalables à des projets innovants (smart city à Brumath, valorisation de la géothermie profonde en Alsace du nord),
- un projet d'adaptation au changement climatique : le projet agricole de territoire de Batzendorf : agriculture raisonnée, circuits courts et emplois.

Au-delà du seul soutien financier, l'apport du Département s'est traduit par un enrichissement des projets en mobilisant un territoire, et des acteurs publics ou privés démultipliant ainsi l'ambition initiale des projets par l'alliance des acteurs.

2.2 Accompagner les Bas-Rhinois à tout âge de leur vie

Les finalités : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - l'épanouissement de tous les êtres humains

De l'enfance au grand âge, de la solidarité pour les personnes en situation de précarité, au sport et à la culture pour tous, chaque Bas-Rhinois bénéficie de l'action du Département.

2.2.1 : le Plan d'Action Enfa n ce Jeunesse Famille 2018 – 2023

Le Département souhaite développer une action volontariste et forte pour la jeunesse et la famille, en proposant une politique éducative et d'accompagnement global.

Cette action vise à apporter des réponses à des enjeux illustrés par quelques chiffres :

- la part des mineurs qui représente près de 21 % de la population totale,
- un taux de chômage, bien qu'inférieur à la moyenne nationale qui reste significatif (7.6%) et les jeunes constituant la population la plus exposée, notamment ceux sans diplôme,
- un taux de pauvreté de 12% et 16% des allocataires de la CAF qui dépendent totalement des allocations familiales,
- une augmentation sensible et régulière du nombre d'enfants concernés par une information préoccupante (+ 60% en 4 ans, + 25% de 2017 à 2018),
- près de 4 500 enfants accompagnés à domicile et 2 800 enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance (+6%), dont 488 mineurs non accompagnés pris en charge fin 2018, soit + 20%,
- des jeunes engagés dans la vie associative ; 20 % des jeunes impliqués dans une association de type altruiste et militante.

L'assemblée départementale a adopté en mars 2017 le plan « Actions éducatives et collèges », puis le 25 juin 2018, le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants ». Le Département propose ainsi aux collégiens des actions orientées sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique. Concernant les enfants et les familles, le Département souhaite développer une prévention universelle graduée et précoce en s'appuyant, pour le plus jeune âge, sur la protection maternelle et infantile, et sur une prise en charge globale à l'interface du sanitaire, de l'éducatif et du social, afin de permettre :

- un accompagnement personnalisé pour des prises en charge à travers un parcours adapté à chaque jeune,
- l'inclusion et l'engagement des jeunes (réussite éducative, formation à la citoyenneté, recherche d'emploi, de logement, accès aux soins, pratiques sportives et culturelles...).

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur une gouvernance participative sous l'égide de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Lors de sa séance du 20 mai 2019, il a ainsi pu faire un état de l'avancée des projets :

- le déploiement de 9 postes en Protection Maternelle et Infantile pour renforcer la

- prévention précoce et le soin au tout petit,
- le déploiement de 5 postes en Unité Territoriale d'Actions Médico-Sociales (UTAMS) pour renforcer les missions d'évaluation des informations préoccupantes,
- l'ouverture de 60 places d'aide éducative à domicile (AED) et l'assistance aux enfants en milieu ouvert (AEMO) renforcée permettant de disposer de mesures de milieu ouvert plus adaptées aux situations les plus critiques,
- la création de 28 places d'accueil à domicile réparties sur le territoire,
- le développement de 8 places d'accueil séquentiel au SEI du Ried, passerelle entre une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et une prise en soin au titre du handicap et de troubles du comportement,
- le lancement de la programmation des travaux pour la rénovation du Foyer Départemental de l'Enfance,
- la signature de la convention avec l'État de lutte contre la Grande Pauvreté 2019-2021 avec son volet concernant les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE),
- la création de l'association Rebond du Cœur, ruche pluridisciplinaire pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 17 à 25 ans issus de la protection de l'enfance,
- le développement de l'action Booster, qui permet un accompagnement par des jeunes en service civique pour des jeunes en décrochage alternant des actions d'intérêt général avec un accompagnement personnalisé de « raccrochage » scolaire ou de formation.

2.2.2 Agir pour les personnes âgées et les personnes

e

n situation de handicap

Accompagner la dépendance des personnes âgées ou les personnes en situation de handicap est un enjeu de société. Il est aujourd'hui de la responsabilité de tous d'adapter la société aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, dans un mouvement qui place la personne au cœur des réponses.

Les personnes âgées

La Maison De l'Autonomie (MDA) qui regroupe les services départementaux travaillant pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, s'est restructurée afin :

- d'améliorer l'accueil des 12 500 personnes qui se présentent chaque année au guichet. Un dispositif de pré-accueil a été mis en place en juin 2017. 63% des visiteurs trouvent une réponse dès le pré-accueil généralement en moins de 3 minutes. Les guichets individuels ont été déplacés permettant un traitement plus confidentiel des demandes et dans un délai plus rapide. Aujourd'hui le temps d'attente excède rarement 20 minutes contre 1 heure en moyenne auparavant,
- de revoir les courriers-types (convocations, notifications de décisions..). Une centaine de courriers ont été reformulés afin de simplifier le vocabulaire, de préciser les délais, les modalités d'instruction des demandes, d'expliquer les motifs de décision. Ces courriers ont été soumis pour validation au Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Le soutien de la vie à domicile, en milieu ordinaire constitue la clé de voûte de la politique Autonomie du Département.

- le Département a pour ambition d'améliorer la qualité du service rendu par les

services d'aide à domicile (SAAD) et la définition d'un juste tarif. Des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sont progressivement mis en place avec chaque SAAD,

- un soutien aux 9000 aidants recensés dans le Bas-Rhin. Ainsi le « mois des aidants », organisé à l'automne 2018 a couvert tout le territoire par différentes actions : informations, témoignages, groupes de parole et d'échanges, animations, journées portes ouvertes,
- le Silver développement vise à mobiliser les moyens et les politiques du Département pour accompagner l'avancée en âge des territoires. Il a pour vocation de développer des innovations en proximité, en transversalité pour répondre aux besoins des citoyens. Pour exemple, le 1^{er} Hacking silver Camp a été organisé, il a réuni près de 500 participants et visait à faciliter l'émergence de nouvelles idées et à impulser des projets innovants ; 13 projets ont été primés lors de cet Hackathon. Ils sont accompagnés dans leur structuration pour une mise en œuvre opérationnelle dans les territoires.

Le Bas-Rhin est doté d'un réseau d'établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui disposent d'une capacité d'accueil de 9270 places dont 626 places en unités de long séjour. Le Département finance ces établissements au titre de la dépendance et une réforme de la tarification des EHPAD a été engagée. Elle vise à instaurer une convergence tarifaire basée sur le niveau de dépendance et les besoins de soins des résidents, qui se fera progressivement de 2017 à 2023. Cette réforme a fait l'objet d'une large concertation avec les communes et les associations gérant ces établissements.

Un accompagnement en faveur de l'amélioration de la qualité est également engagé en promouvant notamment les produits frais et locaux. Un concours culinaire auquel 10 établissements ont participé a été organisé en 2019.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Près de 68 000 personnes en situation de handicap perçoivent une prestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui traite plus de 70 000 demandes par an.

Les enjeux portent sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ainsi que l'aménagement de leur logement. 548 ménages ont été accompagnés pour aménager leur logement en 2018.

Différentes manifestations ont été organisées par la MDPH dans le cadre des « Rendez-vous de l'Autonomie » : Portes ouvertes, conférences et/ou expositions sur des sujets tels que l'autisme, la schizophrénie, la maladie de Lyme, l'insertion professionnelle....

Le Département a organisé en 2018, le transport de 648 élèves, et étudiants en situation de handicap entre leur domicile et leur établissement scolaire.

2.2.3 Le circuit territorial de l'emploi : les programmes d'actions en territoires pour l'emploi et l'inclusion (PTEI) et le Service public de l'insertion (SPI)

La stratégie départementale du circuit court de l'emploi (PDEI) adoptée le 25 juin 2018 a affirmé la volonté du Département du Bas-Rhin d'agir, avec l'ensemble des acteurs locaux, en proximité, en faveur de l'insertion et de l'emploi de l'ensemble des bas-rhinois, notamment les plus fragiles.

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions territoriaux tout comme la transversalité entre politiques publiques départementales (inclusion, insertion socioprofessionnelle, dynamique et attractivité du territoire, développement économique....) permet d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse.

La mise en place du «circuit court de l'emploi» dans le cadre du service public de l'insertion adoptée à l'unanimité le 4 avril 2019 se déclinera autour de plusieurs mesures phares :

- La **réduction des délais d'orientation** des nouveaux entrants en tant que bénéficiaires du revenu de solidarité active. Le Département s'engage à mettre en place une organisation « 3 en 1 » (inscription-instruction-orientation) permettant de tendre vers une orientation des nouveaux entrants BRSA soumis aux droits et devoirs dans un délai d'1 mois, vers le bon parcours d'accompagnement,
- L'accompagnement et la préparation de **manière intensive du retour à l'emploi** des bénéficiaires du RSA. Le Département s'engage à mettre en place une organisation qui permet un accompagnement et un suivi intensif. Les acteurs du secteur privé seront sollicités,
- La mise en œuvre de la **garantie d'activité** ouverte vers de nouveaux publics et acteurs.

Le Département a mis en application ces trois principes via des appels à projets pour une mise en œuvre avant la fin de l'année 2019.

2.2.4 L'action sociale **de proximité : agir pour les** **p** **lus** **démunis**

La demande d'aide sociale des Bas-Rhinois a augmenté de 7% en 2 ans. Elle concerne également des retraités et des salariés. Les difficultés portent en particulier sur la gestion budgétaire et quotidienne (70 % des demandes), sur le maintien ou l'accès au logement (40% des demandes), la santé (accès aux soins, addictions pour 20% des sollicitations), les situations relatives à l'enfance, en augmentation de 60% en 5 ans.

Le Département, chef de file de l'action sociale a adopté en **2017 un plan d'action social de proximité**, construit avec les partenaires institutionnels et associatifs, qui a comme objectif d'appréhender les grands enjeux sociétaux que sont la grande précarité, la prévention de la radicalisation, le vieillissement de la population, et qui s'appuie sur plusieurs orientations :

- un accueil de proximité,
- un accompagnement humain et responsable,
- un partenariat renforcé avec les communes, les associations, pour une action sociale plus efficace et plus humaine,
- une écoute, une implication et une responsabilisation des usagers,
- une observation partagée et territorialisée des publics,
- un accompagnement des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.

Quelques chiffres permettent d'illustrer la mesure de l'action :

- la réalisation de 73 600 entretiens par les unités d'action médico-sociale,
- 40 000 ménages rencontrés par les travailleurs sociaux,
- 930 secours financiers exceptionnels accordés,
- 46 séances d'éducation à la santé auprès de 674 jeunes en situation de précarité,
- 2900 tests de dépistages antituberculeux et 1300 vaccins administrés.

Des actions innovantes :

- la mise en place de dossiers sociaux dématérialisés : logiciel e-parcours afin de partager l'information entre travailleurs sociaux pour améliorer le suivi,
- le soutien à l'aide alimentaire, grâce aux épiceries sociales qui permettent l'achat à 10% de leur valeur de produits alimentaires et d'entretien de première nécessité. Ces épiceries bénéficient à près de 2400 familles dont 700 bénéficiaires du RSA,
- la lutte contre la précarité énergétique ; cette action est portée sur le terrain par des volontaires en service civique qui visitent les particuliers afin de les sensibiliser aux gestes en faveur des économies d'énergies. Le Département a mis en place en 2013 un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) qui a permis d'accompagner plus de 500 ménages rencontrant des difficultés de paiement de leurs dépenses d'énergie. Ce service propose un diagnostic des consommations et des conseils d'usage et de consommation en lien avec la réalité du logement, la fourniture de petits équipements permettant de réaliser des économies (ampoules basse consommation, mousseurs, boudins de porte...), et d'orienter ces ménages vers des dispositifs adaptés à leur situation. (tarifs de première nécessité, chèque énergie, logements insalubres, accompagnement social..).

Ce dispositif est reconduit en 2019 dans le cadre d'un partenariat avec le CLER-réseau (association qui coordonne les dispositifs SLIME au niveau national). L'objectif est d'accompagner 520 ménages sur les années 2019 - 2020.

2.2.5 La culture, le tourisme et le sport pour l'épanouissement

e

nt

des bas-rhinois

La culture et le patrimoine constituent un bien commun. Au travers de leur développement c'est la cohésion sociale qui se renforce. Ils caractérisent également un territoire et lui confère son attractivité. La notoriété touristique de l'Alsace en témoigne, en prenant son ancrage, non seulement dans la beauté de ses paysages, mais aussi dans l'histoire, l'architecture, les arts et les traditions si singulières du territoire.

• La culture et le patrimoine

Culture et patrimoine appellent à la responsabilité de préservation et de valorisation, de transmission et d'éducation ainsi que de promotion et de mise en perspective pour les générations suivantes.

Le Département appréhende la culture sous le double prisme du bien-être des personnes et de la valorisation du patrimoine. Il développe l'accès et l'accessibilité à la culture et au patrimoine par l'action de ses propres équipements que sont le Vaisseau, le Château du Haut-Koenigsbourg, la Bibliothèque et les Archives Départementales, mais aussi, par le soutien financier ou, en ingénierie, grâce à de nombreux partenaires.

- **L'accès à la culture pour le bien-être des personnes**

Pour le Département, le bien-être des personnes passe par l'accès à une offre culturelle de proximité économe en déplacement et suffisamment diversifiée pour répondre aux aspirations des personnes et des familles. Le projet d'optimiser, en 2019, l'ancrage territorial des festivals aura pour vocation de renforcer le potentiel de ces événements festifs en termes de transmission, médiation, création, de soutenir leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ainsi que des mesures de préservation de l'environnement, d'équité sociale, d'efficacité économique et de risques auditifs.

- **La préservation du patrimoine comme passerelle entre les générations**

La préservation du patrimoine s'inscrit dans une double logique, celle de la conservation et de la mise en perspectives. Dans le cadre de la filière castrale, le Département a choisi de renforcer son intervention en adoptant un projet de fonds d'investissement pour les travaux d'urgence dans le patrimoine castral. A partir de 2019, le Département engagera, en partenariat avec des associations, Alsace Destination Tourisme, Archéologie Alsace, les services de l'État et le Département du Haut-Rhin, un plan de gestion du patrimoine alsacien à même d'en renforcer la sauvegarde et la valorisation.

- **La gestion raisonnée des équipements culturels du Département**

La gestion des établissements culturels, propriétés du Département, fait l'objet d'attention et de pratiques réfléchies dans la gestion quotidienne. Pour illustration, le Vaisseau, depuis son ouverture, souhaite être exemplaire et promeut un développement durable de l'établissement. La gestion des fluides (baisse de la consommation du gaz et de l'électricité de moitié depuis 5 ans), l'entretien du jardin (gestion de l'eau et 0 pesticide), l'attention portée aux matériaux utilisés (peinture recyclable, bois, produits d'entretien), la seconde vie des outils (pour éviter des déchets), le tri des déchets sont depuis de nombreuses années des points d'attention de l'équipe.

D'autres actions comme l'insertion de clauses particulières dans les marchés, la passation de marchés réservés, les tarifs adaptés pour certains publics et les actions entreprises en partenariat avec des associations du champ social sont autant d'initiatives qui engagent le Vaisseau dans le versant social du développement durable.

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin s'est engagée dans une gestion ergonomique de l'ensemble de son activité : outillage pour faciliter le transport des charges, planification de ses navettes afin de mutualiser l'objet des déplacements et en réduire le nombre, cession des livres désherbés au profit d'associations d'insertion.

- **L'information et la formation du public**

En sa qualité de lieu de culture scientifique, le Vaisseau propose des offres de médiation traitant de thématiques promouvant autant la protection de l'environnement et de la biodiversité, la sensibilisation au handicap que les démarches favorisant le Do it your self et l'inventivité. Les formats (de l'animation de 15 minutes à la conférence junior) s'adressent autant aux familles qu'au public scolaire.

Dans le cadre de sa mission de lecture publique et de l'animation du réseau des bibliothèques et des bénévoles, la BDBR développe une politique documentaire intégrant des ressources sur le développement durable : l'énergie, les déchets, les espaces naturels, le voyage responsable, le recyclage des objets, la planète de demain... et contribue à l'animation d'ateliers sur ces thématiques.

- **Le tourisme**

Dans le cadre de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, un tourisme de sens et respectueux est privilégié. La stratégie repose sur six thématiques d'excellence pour une Alsace d'innovation et de tradition : Découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce, Prendre de la hauteur en Alsace, L'Alsace prend soin de vous, Savourer les étoiles et millésimes d'Alsace, Vivre le fantastique des châteaux et cités fortifiées d'Alsace, L'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe. Loin du tourisme de masse, l'accent est mis sur l'expérientiel et la gestion raisonnée. Enfin, l'encouragement d'une offre de tourisme adapté aux personnes en situation de handicap au travers du développement de l'ingénierie et de l'accompagnement de porteurs de projets participe de manière innovante à l'inclusion sociale, respectueuse des différences. La digitalisation de la gestion de la relation à la clientèle sera encouragée ainsi que le développement de services à la personne tel que le transport de bagage ou des emplacements pour les vélos.

L'itinérance pédestre ou à vélo est valorisée par le renforcement de signalétique et la mise en place de boucles locales valorisant la découverte des villages et des paysages par une mobilité douce et respectueuse de l'environnement.

- **Le sport : un enjeu d'épanouissement et de santé publique**

L'importance du sport peut être illustrée par quelques chiffres clés :

- 46 109 licenciés de moins de 18 ans,
- 384 clubs et comités sportifs subventionnés,
- Un réseau d'infrastructures particulièrement développé sur le territoire bas-rhinois : 25 piscines, 549 gymnases et salles polyvalentes, 700 lieux de pratique de pleine nature dans une quarantaine de disciplines, 7 000 km de sentiers de randonnée.

Le Conseil Départemental a redéfini en 2018 sa politique sportive afin de :

- ✓ Prendre en compte **l'évolution des pratiques sportives et les attentes des pratiquants** et mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations,
- ✓ Renforcer **l'accès au sport pour tous**, l'activité sportive et physique étant vecteur d'éducation, d'épanouissement, d'équilibre, de bien-être et de cohésion sociale,
- ✓ Mieux diffuser le sport auprès des **publics prioritaires** du Département en l'inscrivant dans toutes les **compétences départementales**,
- ✓ Positionner le Département comme un **territoire de sports de nature** pour valoriser les atouts du Bas-Rhin en la matière : reconnue comme région touristique mais peu sur cette thématique alors que l'offre est importante : premier département cyclable, 700 sites de pratiques, 7 000 km de sentiers de randonnée balisés,
- ✓ **Soutenir le monde sportif** dans son action en dotant ses acteurs de moyens nouveaux et par une meilleure reconnaissance des bénévoles,
- ✓ **S'appuyer sur l'excellence** des clubs locaux, pour leur valeur d'exemplarité pour les jeunes et d'attractivité pour le territoire.

4 axes ont été définis dans la politique sportive départementale :

- L'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ; le Département souhaite concilier le développement des sites de pratiques, de plus en plus fréquentés et la préservation du milieu naturel,
- Soutenir le sport pour tous, en s'appuyant sur les comités sportifs et le bénévolat, en organisant des manifestations et en développant le sport santé,

- Encourager l'engagement des collégiens et leur investissement dans les sections sportives,
- Soutenir les clubs, les espoirs et le sport de haut niveau, qui contribuent à la promotion et au développement du territoire.

Ces axes sont déclinés en programmes d'actions opérationnels dont la finalité est de permettre et d'encourager la pratique sportive, afin de promouvoir toutes ses valeurs. Ces programmes vont faire l'objet d'une contractualisation avec nos partenaires (comités départementaux sportifs) sur la période 2020/2021.

2.3 L'avenir des territoires

Les finalités : l'épanouissement de tous les êtres humains -La transition vers une économie circulaire- La lutte contre le changement climatique - la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

2.3.1 L'habitat au cœur

L'habitat est l'une des pierres angulaires du développement durable. Il concentre des enjeux de lutte contre le changement climatique car le chauffage des bâtiments est l'un des principaux pourvoyeurs de gaz à effet de serre, des enjeux de solidarité avec le droit à chacun de disposer d'un logement décent, avec la lutte contre la précarité énergétique, d'épanouissement des êtres humains grâce à des logements adaptés aux besoins et à leur environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat 2010–2015, le Département a mis en place différents outils d'accompagnement (mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre, GIE Viabitat, Etablissement Public Foncier Local d'Alsace..) et des dispositifs (Quartiers plus 67, Handilogis 67, résidences seniors, PIG Renov'Habitat). L'action du Département a permis ou contribué à la création de 47 résidences seniors, 4 résidences pour personnes handicapées, plus de 2000 logements adaptés dans le parc HLM ou le parc privé ; 655 ménages ont pu être relogés dans le cadre du dispositif handilogis.

Mais l'offre en logements reste encore déficitaire quantitativement et qualitativement particulièrement pour les plus précaires.

Le Département a piloté l'établissement d'un nouveau plan départemental de l'habitat (PDH) pour la période 2018–2024 dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Quatre axes ont été approuvés dans le PDH et repris dans la stratégie habitat du Département par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/008) :

- dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation,
- encourager un habitat plus performant énergétiquement et de meilleure qualité,
- assurer un logement pour tous en accompagnant les nouveaux modes d'habiter,
- construire la maison alsacienne du 21^{ème} siècle pour préserver et innover.

La mise en œuvre de cette politique se décline dans un ensemble d'actions s'inscrivant dans :

- la **transition énergétique** (construction exemplaire ou réhabilitation énergétique de logements dans le parc social, soutien à la réhabilitation énergétique des

logements du parc privé et des copropriétés, mise en œuvre du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, lutte contre le logement insalubre) : c'est dans ce contexte qu'en 2019, une opération de 69 logements aidés a été mise en œuvre par OPUS à Schirmeck et permis à ses locataires de baisser leur facture d'énergie ; d'autres bailleurs sociaux s'engagent dans la démarche,

- **le développement de solutions de logements accessibles financièrement et socialement à différents publics** (jeunes, personnes handicapées, personne en insertion, personnes âgées) : c'est à ce titre que le Département soutiendra en 2019 plus de 80 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et le développement d'une expérimentation de développement de 5 logements pour personnes âgées en milieu rural,
- **la lutte contre l'étalement urbain par une complémentarité entre constructions neuves et rénovation de l'habitat ancien** : (mieux mobiliser les logements vacants, réhabiliter l'habitat ancien en respectant le bâti, concevoir des maisons bien intégrées dans le paysage et l'urbanisme traditionnel) : suite à un concours d'idée sur la Maison Alsacienne du XXI^{ème} siècle lancé en juin 2019, le Département souhaite s'appuyer sur les propositions des architectes, paysagistes et urbanistes pour proposer des solutions pour la conception d'une opération architecturale et/ou urbaine visant, d'une part, un objectif d'éco-rénovation patrimoniale et sociale, et d'autre part, un objectif de composition associant patrimoine et modernité au sein d'un territoire rural,
- **le soutien à la vitalité et à l'attractivité des villes et bourgs centres** : agir sur l'aménagement urbain, soutenir des opérations exemplaires (quartiers plus, rénovations centres-villes...) et accompagner l'innovation sociale et technologique : c'est ainsi que le Département a souhaité missionner 2 chefs de projet centralités pour accompagner les bourgs-centres et les villes moyennes dans un développement global combinant action sur les commerces, les mobilités et l'habitat.

2.3.2

**Départem
e
nt,
de la mobi**

acteur

et

**Le
moteur**

- **Le Département en charge de la voirie : un patrimoine à gérer au service des Bas-Rhinois**

Quelques chiffres illustrent l'implication du Département dans les enjeux de mobilité. Le Département a en charge la gestion de :

- 3420 km de routes et l'entretien de plus de 3200 ouvrages d'art et murs de soutènement ; 34 000 arbres le long des routes et 101 bassins de rétention,
- Trois bacs rhénans,
- 3300 km d'itinéraires cyclables,
- Le transport des élèves handicapés (600 élèves concernés),
- Les navettes touristiques : Haut Koenigsbourg, Fleckenstein, navette des neiges,
- Le covoiturage : 1016 places disponibles sur 80 aires,
- Le cofinancement de projets d'accessibilité de l'Eurométropole (investissements portuaires, tramway, rocade sud).

Le Département a adopté en 2017 un plan « territoires connectés et attractifs »

ambitieux et volontaire. Ce plan prend en compte les besoins de mobilité et de sécurité des habitants, ainsi que les attentes des entreprises en termes d'accessibilité. Il met en perspective les chantiers futurs dans une dimension **transfrontalière** et interdépartementale en définissant un programme de 80 opérations pour un engagement du Département de 160 M€.

- **Une politique dynamique de promotion du vélo pour les bas-rhinois.**

Le plan « territoires attractifs et connectés consacre une enveloppe de 11 M€ pour des aménagements cyclables qui conforteront le Bas-Rhin dans sa position de 1^{er} département cyclable de France. Ainsi de nouveaux itinéraires cyclables sont en cours de réalisation en 2018/2019 (liaison Stotzheim – Kertzfeld, Vallée de la Bruche, ainsi qu'un appui aux collectivités locales pour la réalisation d'études de schémas cyclables de proximité). Une étude pour la réalisation d'un passage cyclable à hauteur de Beinheim va également être lancée.

Une réflexion « plan vélo 2030 » va être engagée en partenariat avec le Département du Haut-Rhin. Il aura comme objectifs notamment de concevoir une infrastructure cohérente de pistes cyclables à l'échelle alsacienne, en envisageant l'infrastructure pour répondre, au-delà de l'offre à des fins touristiques, aux besoins des trajets domicile-travail. Il aura également comme objectif d'encourager la pratique du vélo.

Les infrastructures réalisées dans ce cadre feront l'objet d'une insertion paysagère soignée et de mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement (collecte et traitement des eaux pluviales, passages de faune, plantations et création de prairies, préservation d'espaces à protéger...).

- **Le Grenelle des mobilités sur l'EMS**

Le Département participe aux réflexions « Grenelle des mobilités » avec l'Eurométropole et la Région Grand Est. Il s'agit d'études engagées dans une logique d'optimisation des transports autour de l'EMS en prenant particulièrement en compte les problématiques de limitation des gaz à effet de serre.

Des concertations citoyennes ont été menées durant le printemps 2019. Elles alimenteront les réflexions de groupes de travail cet automne. Au-delà des problématiques de circulation au sein de l'EMS, il s'agira aussi d'appuyer la nécessité de prendre en compte l'accessibilité de l'EMS pour les habitants venant de l'extérieur. Le Département veillera à la prise en compte de cet enjeu.

- **La démarche « Ecoroute »**

La démarche « Ecoroute » se traduit par de nombreuses actions telles que le recyclage de matériaux en place ou provenant d'autres chantiers, ou encore la politique de fauche tardive pour la préservation de la biodiversité, la suppression de l'utilisation de pesticides et la limitation aux stricts besoins du salage hivernal.

Dans la perspective d'une amélioration du recyclage des enrobés, le Département a participé à un projet Interreg (projet Optima Recycling Agrégat) piloté par le CEREMA en partenariat avec l'INSA pour tester le recyclage intégral des enrobés.

- **Contribuer à la préservation de la biodiversité**

Lorsque des ponts enjambent des cours d'eau, ils peuvent constituer des obstacles infranchissables pour diverses espèces de poissons et il convient, en particulier lorsqu'il y a des interventions de reconstruction ou de réparation sur ces ouvrages, de rétablir la

continuité écologique. La loi (article 214-17 du Code de l'Environnement) fait obligation de travailler sur la continuité écologique pour les cours d'eau de type 2.

Le Département a engagé depuis 2 ans un inventaire des obstacles à cette continuité écologique afin de travailler sur un programme de rétablissement de la libre circulation piscicole.

Diverses interventions ont permis en 2018/2019 de supprimer des obstacles, notamment à Waldersbach (RD 757), Balbronn (RD 627) et Geudertheim (RD 223). Un projet d'envergure est également à l'étude à Saint Pierre.

Ces ouvrages sont aussi dotés de nichoirs et de cavités pour les chiroptères lors des réhabilitations d'ouvrages.

2.3.3 L'agriculture et les espaces naturels : pour un aménagement harmonieux de nos territoires

- **Les espaces naturels et la biodiversité**

Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, **destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.**

A ce titre, il a acquis 500 ha dont 113 sont gérés en régie (en particulier le site de Leutenheim, 86 ha d'un seul tenant) et 387 ha dont la gestion est confiée au Conservatoire des Sites d'Alsace.

1110 ha sont classés en zone de préemption dans un objectif d'acquisition des parcelles présentant un intérêt écologique majeur.

Des discussions sont également engagées dans les secteurs de Marmoutier, Schweighouse-sur-Moder, Steinbourg, Dettwiller, Haguenau, Benfeld pour la création d'autres sites. Il y a une demande forte de collectivités locales souhaitant mettre en place des outils de protection des espaces présentant une valeur faunistique, floristique ou simplement paysagère.

Les espaces naturels sensibles (ENS) font l'objet d'aménagements et d'une gestion afin de préserver leur caractère remarquable et permettre leur ouverture au public lorsque celle-ci est compatible avec sa préservation. Ainsi un projet d'aménagement en vue d'une ouverture au public est à l'étude sur le site de Leutenheim.

Le Département est par ailleurs opérateur pour la souscription de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) sur différents sites présentant un intérêt particulier :

- 2020 ha ont fait l'objet d'une souscription en zone de montagne,
- 1292 ha en zone de ried (Zorn, Zembs, Dachsbad, Andlau).

L'objectif de ces mesures est de favoriser la biodiversité, grâce au maintien et à la gestion extensive des prairies dans le cadre de conventions avec près de 90 agriculteurs.

Le site du Woerr (Lauterbourg), géré par le Département, est partenaire d'un réseau expérimental de réintroduction de la tortue d'Europe (Cistude).

Le Département apporte un soutien à différentes associations œuvrant à la préservation de la biodiversité (ARIENA, CINE, CSA, ODONAT, Bufo, LPO...).

Ce soutien relève soit d'aides directes, soit d'un appel à manifestation d'intérêt, dont l'objectif est de stimuler l'innovation dans le domaine de la préservation de la biodiversité et des espaces et de la sensibilisation du public.

- **Faire vivre nos territoires ruraux et notre patrimoine :**

- Le soutien à l'arboriculture familiale

Les ceintures de vergers autour des villages font partie du paysage traditionnel alsacien. Faute d'entretien et pour les besoins de l'agriculture de production, ces vergers disparaissent progressivement et avec eux des variétés de fruits anciennes, mais également des habitats pour la faune sauvage, des traditions pour la valorisation de ces fruits, remplacés par des productions herbagères ou des cultures plus intensives. Préserver ces vergers, en soutenant les associations locales de producteurs de fruits amateurs est un enjeu important pour le cadre de vie des bas-rhinois. Le Conseil Départemental a approuvé un nouveau dispositif de soutien à la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin par délibération du 24 juin 2019. Ce dispositif vise à encourager les plantations d'arbres fruitiers haute tige, et la formation des arboriculteurs amateurs.

- Les arbres remarquables : sensibiliser à notre patrimoine forestier

Le Département a réalisé un inventaire des arbres remarquables par leur taille, leur aspect, leur âge. Cet inventaire a été valorisé par la parution d'un ouvrage tiré à 500 exemplaires et d'une exposition qui est prêtée aux collectivités et associations qui le demandent.

- Le musée du patrimoine agricole d'antan de la Sommerau

L'association portant le projet a collecté depuis de nombreuses années du matériel agricole ancien, le sauvegardant ainsi de la destruction, afin de garder le savoir-faire de ces techniques ancestrales et de les faire connaître aux générations suivantes. Le Département accompagne, dans le cadre d'un projet d'attractivité, la création d'un musée de ce patrimoine qui se traduira également par un projet de développement touristique du secteur, un projet éducatif et un projet économique.

- **L'aménagement**

e

nt

fo

n

cier :

un

outil

pour

préserver

des espaces naturels

L'aménagement foncier est une compétence du Département. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le Département œuvre en faveur d'une réservation de foncier pour :

- privilégier le maintien ou la reconstitution de la dynamique latérale des cours d'eau dans les zones de mobilité dégradées en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires) et le maître d'ouvrage concerné (Association foncière et/ou Commune) et accompagnés de mesures de maîtrise foncière,
- préserver la végétation rivulaire, les haies jouant un rôle dans la gestion des écoulements,
- améliorer la rétention des eaux sur l'ensemble des bassins versants par la restauration des réseaux de haies et par la mise en valeur et le maintien des zones humides,
- développer la mise en place d'aménagements permettant de limiter et ralentir les ruissellements et l'érosion, et de préserver les capacités d'infiltration.

Dans cette optique, l'aménagement foncier a permis, par exemple, la mise à disposition pour quatre communes de 21 hectares de foncier permettant la mise en place d'aménagements pour limiter les inondations et favorisant la reconstitution de zones humides dans les bassins versants de la Zorn et du Minversheimerbach en amont de Mommenheim.

- **Le partenariat d'Agriculture : avec la Chambre pour le développement des circuits courts et le des territoires ruraux**

- **L'agriculture a besoin de main d'œuvre** notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du RSA ou simplement éloignées de l'emploi. Le partenariat entre le Département et la Chambre d'agriculture permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin à organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois.
- La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le RSA et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui, en 2018, a été testée sur le secteur viticole de Barr et en 2019 est élargie sur l'ensemble du Département pour d'autres activités, dans l'agriculture ou ailleurs.

Cette démarche a permis sur le premier semestre 2019 de proposer 149 offres de stages ou contrats dont 76 dans le secteur agricole et 73 dans le secteur viticole. 30 stages ont été effectués et 20 contrats ont été signés. Pour les vendanges 2019, une cinquantaine de contrats pourraient être signés avec des BRSA.

- **Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.** Le Département mène une démarche globale de promotion de la qualité des 3.2 millions de repas servis dans les collèges

et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche est en cours d'extension en direction des EHPAD.

Dans cette perspective de nombreuses actions sont engagées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, mais également avec l'ARIENA, auprès des collègues :

- l'ouverture fin 2016 de la plateforme Appro-alsace, outil d'e-commerce visant à rapprocher les producteurs locaux et les acheteurs. Le chiffre d'affaire de cette plate-forme progresse (environ 50 000 € sur l'année écoulée), mais il convient de mieux la faire connaître et trouver des réponses aux problèmes logistiques de livraison,
- l'animation de réseaux dans les collèges avec les responsables de restauration,
- des journées à thèmes « ici on mange bio et local » et animations dans les restaurants scolaires plusieurs fois par an,
- l'accompagnement individualisé de 4 nouveaux collèges chaque année dans le cadre du dispositif « mangeons sain, bio et local et jetons moins »,
- l'intervention à la demande par les Jeunes Volontaires en Service Civique pour la réalisation de campagnes de pesées pour évaluer le gaspillage et d'animations lors des repas. Près de 50 établissements ont participé à une campagne de pesée en avril 2019,
- l'animation de groupes de travail restreints entre collèges géographiquement proches pour une réflexion sur les besoins et une harmonisation des commandes, afin d'optimiser les tournées de livraison des producteurs.

Le Conseil Départemental a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Plusieurs EHPAD, ainsi que le foyer des aveugles ont été rencontrés. Ces établissements souhaitent œuvrer en faveur de l'amélioration de la qualité des repas servis aux résidents, en agissant notamment sur les procédures d'achat de produits en privilégiant les produits frais locaux. Un concours culinaire revisitant la cuisine alsacienne a été organisé au cours du 1^{er} semestre 2019.

Les épiceries sociales : lutter contre le gaspillage de denrées alimentaires au profit des plus démunis

Le Bas-Rhin est doté d'un réseau de 18 épiceries sociales qui s'appuient sur 450 bénévoles et qui bénéficient principalement de produits fournis par la banque alimentaire qu'elles commercialisent à faible coût à un public de personnes en difficulté. Ces épiceries sociales ont ainsi commercialisé en 2017, 546 tonnes de produits alimentaires.

Le Bas-Rhin est un territoire riche d'une agriculture diversifiée produisant notamment des fruits et légumes qui ne sont pas toujours commercialisés dans leur intégralité soit parce qu'ils ne peuvent être récoltés pour des raisons logistiques, soit pour des raisons d'aspect, ou de débouché. Une réflexion est en cours avec la Chambre d'Agriculture et Solaal, association dont l'objet est de faire le lien entre les producteurs et les associations d'aide alimentaire, afin d'organiser l'approvisionnement des épiceries solidaires en produits invendus.

Cette démarche permet aux épiceries sociales de compléter la gamme de produits frais, de lutter contre le gaspillage et les pertes de produits invendus. Ces dons peuvent permettre aux agriculteurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du coût de revient dans la limite de 0.5% de leur chiffre d'affaire.

Une démarche de sensibilisation des agriculteurs est engagée : article dans l'Est Agricole et Viticole, information ciblée par mail des agriculteurs, envoi de flyers, information lors de réunions entre la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs.

Les agriculteurs en difficulté : aider la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin à les accompagner

Dans un contexte difficile pour l'agriculture, la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin a constitué une cellule « Réagir » qui réunit l'ensemble des organismes agricoles ainsi que certains créanciers pour accompagner les agriculteurs en grande difficulté dans le but d'assainir leur situation économique lorsque cela est possible ou d'organiser l'arrêt de leur activité lorsque la situation ne permet plus de relancer l'activité. Le Département apporte son soutien à cette cellule.

Plus largement, les territoires ruraux sont touchés par les sécheresses de ces dernières années, mais également par les épisodes climatiques violents qui se répètent. Le Département a une mission de solidarité envers les territoires ruraux et a soutenu dans le cadre de son fonds d'urgence, des travaux de réparation de la voirie pour certaines communes touchées par les inondations, comme par exemple à Wasselonne en 2017.

Une approche novatrice d'accompagnement de l'agriculture dans ses démarches d'adaptation au changement climatique est illustrée par la concrétisation du projet agricole de territoire de Batzendorf, qui se traduit par un partenariat entre la Coopérative d'utilisation du Matériel Agricole de Batzendorf (CUMA de Batzendorf), la commune de Batzendorf, la Chambre d'Agriculture et le Département pour soutenir le développement de productions maraichères et fruitières destinées aux circuits courts, et permettant de maintenir des exploitations familiales sur le territoire, offrir de l'emploi peu qualifié, notamment saisonnier qui pourra être proposé à des bénéficiaires du RSA ; ce projet s'appuie sur un investissement d'irrigation collectif économe en eau, regroupant 20 agriculteurs et sur une gouvernance partenariale, formalisée par une convention, avec un suivi pluriannuel de ce projet.

Le partenariat du Département avec la Chambre d'Agriculture permet d'aborder de nombreuses problématiques relatives à l'aménagement du territoire et à la solidarité territoriale.

Ce partenariat constitue aussi un laboratoire d'innovations qui permettront d'apporter des réponses aux enjeux du changement climatique.

Les perspectives : la collectivité européenne d'Alsace pour démultiplier l'action en faveur du développement durable.

Le rapport illustre l'importance de l'institution départementale dans l'action en faveur du développement durable ; en agissant directement au sein de son organisation, auprès des citoyens et des usagers des services offerts à la population, mais surtout comme levier pour le développement et l'attractivité de nos territoires.

Avec la création de la collectivité européenne d'Alsace au 1^{er} janvier 2021, le Conseil

d'Alsace pourra démultiplier l'action des deux départements. Permettre aux habitants bas-rhinois et haut-rhinois de bénéficier d'une même qualité de service, s'ouvrir encore davantage aux voisins, en particulier outre-rhin, agir sur la mobilité en intégrant les enjeux transfrontaliers, ou simplement en prenant le meilleur dans l'action des deux Départements.

La construction de la CEA sera porteuse d'une nouvelle ambition, animée d'une volonté d'inscrire le développement durable au cœur de ses politiques en mobilisant de nouvelles synergies pour un territoire alsacien ouvert sur ses voisins, et sur l'Europe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport annuel portant sur la situation en matière de développement durable dans le Bas-Rhin, précédant le débat relatif au vote du budget 2020 du Département du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 23/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY